



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-29

Statistiques des cambriolages en 2023 pour le district de la Singine

Auteurs :	Schneuwly Achim / Riedo Bruno
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	05.02.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	05.02.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	11.06.2024

I. Question

Les propriétaires de logements et les habitant-e-s du district de la Singine, comme d'autres régions du canton de Fribourg et de Suisse, ont été victimes ces dernières années de séries de cambriolages commis par des individus ou des groupes.

Le cambriolage du dimanche 21 janvier 2024 dans la boulangerie de Planfayon en est un exemple très récent.

Au cours de l'année 2023, des délits ont également été associés au centre fédéral pour requérants d'asile de la Guglera, ouvert en 2018 à Giffers, ce qui a entraîné une insécurité croissante chez de nombreux habitant-e-s directement concerné-e-s, non seulement dans cette commune, mais aussi dans les communes voisines de la Guglera.

La population du district de la Singine est inquiète. S'agit-il uniquement de rumeurs ou des actes criminels ont-ils réellement été commis en 2023 par les requérant-e-s d'asile placé-e-s à la Guglera ?

Nous sommes convaincus qu'une information claire du Conseil d'Etat sur les incidents criminels dans le district de la Singine en la forme d'une liste transparente des incidents incluant la nationalité des auteurs (auteurs suisses ou étrangers avec indication de leurs nationalités) serait importante et juste pour prévenir les rumeurs naissantes et apporter de la clarté au public.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes sur la base de sa statistique de la criminalité 2023 pour le canton de Fribourg et des procès-verbaux de procédures pénales disponibles, en les limitant au district de la Singine, afin de créer la transparence souhaitée et d'éviter ainsi les rumeurs :

1. Comment le nombre de cambriolages de bâtiments dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?

2. Comment le nombre de cambriolages de véhicules dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?
3. Comment le nombre de brigandages dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?
4. Comment le nombre d'infractions de violence dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat relève que la Police cantonale a mis en évidence, dès 2023, une recrudescence significative de délits commis par une minorité de requérants d'asile sur l'ensemble du territoire cantonal, et principalement dans le Grand-Fribourg. Il s'agit essentiellement de mauvais comportements liés à l'incivilité, mais aussi de délits touchant le patrimoine (vols dans des véhicules ouverts ou fermés, vols, vols par effraction dans des immeubles, etc.) et dans une moindre mesure, des actes de violence.

Ce constat est lié à la croissance des flux migratoires et à la délinquance qui l'accompagne. Afin de faire face à ce phénomène, la Police cantonale a créé une task-force. Le suivi des tendances assuré par le commandement de la task-force a démontré que les délits constatés en 2023 ont été commis principalement par des requérants d'asile issus d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, hébergés ou non dans le canton de Fribourg.

A cet égard, il convient de relever que les auteurs présumés interpellés à la suite du cambriolage du dimanche 21 janvier 2023 dans la boulangerie de Planfayon, cité par les députés à l'origine de la présente question, étaient des requérants d'asile originaires du Maroc domiciliés dans un foyer du canton de Berne, et non celui de la Guglera ([Planfayon : Des cambrioleurs s'introduisent dans une boulangerie | Etat de Fribourg](#)).

Afin de répondre aux demandes chiffrées de la présente question, l'Office fédéral de la statistique (ci-après : OFS) a été sollicité. D'emblée, il s'est montré très réticent à produire des chiffres par type d'infraction et par nationalité, estimant que leur exploitation n'était pas possible en raison de la protection des données d'une part, et du manque de pertinence des interprétations qui pourraient en être tirées d'autre part.

Ainsi, le classement des nationalités ne peut être communiqué dans la présente réponse. Les statistiques présentées ci-dessous regroupent dans une catégorie distincte (« Asile et autres étrangers ») les auteurs relevant du domaine de l'asile et ceux séjournant légalement en Suisse de manière temporaire, à l'exclusion des bénéficiaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement (permis B et C). Il convient de préciser que les résidents de la Guglera faisant l'objet de la question parlementaire sont enregistrés dans cette catégorie.

Globalement dans le canton de Fribourg, le nombre d'infractions est en hausse. Dans le district de la Singine plus précisément, le Ministère public a enregistré 1'539 procédures pour l'année 2023 pour tous types d'infractions, respectivement 1'441 en 2022 et 1'373 en 2019. Une procédure concerne une seule personne, qui peut toutefois avoir commis plusieurs infractions à des dates ou à

des périodes différentes. Afin d'interpréter adéquatement le nombre d'infractions en Singine, il convient de présenter en parallèle les chiffres cantonaux.

Les chiffres présentés ont été arrêtés le 25 mars 2024.

1. Comment le nombre de cambriolages de bâtiments dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?

Pour répondre à cette première question, il a été décidé de retenir pour les « cambriolages de bâtiments » les vols par effraction et les vols par introduction clandestine (bâtiments non fermés à clés).

Ci-dessous, le graphique de gauche représente les vols par effraction et les vols par introduction clandestine en Singine, tandis que celui de droite se réfère à l'ensemble du canton de Fribourg (il en sera de même pour les questions 2 à 5).

Les statistiques présentées permettent d'observer une augmentation constante depuis 2021 des vols par effraction et par introduction clandestine dans le district de la Singine, tout comme dans le canton de Fribourg. Depuis 2017, l'année 2023 est celle ayant connu le plus de ces infractions en Singine, tandis que le canton de Fribourg se situe dans la moyenne par rapport aux années précédentes. Bien qu'il y ait eu plus de personnes ayant un statut « Asile » ou « Autres étrangers » qui ont été dénoncées en 2023, la proportion de ces personnes en Singine par rapport au reste du canton est restée quasiment identique.

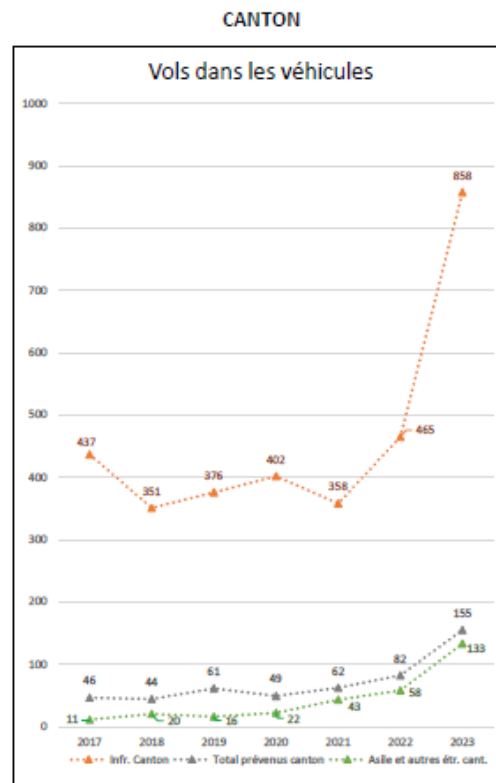
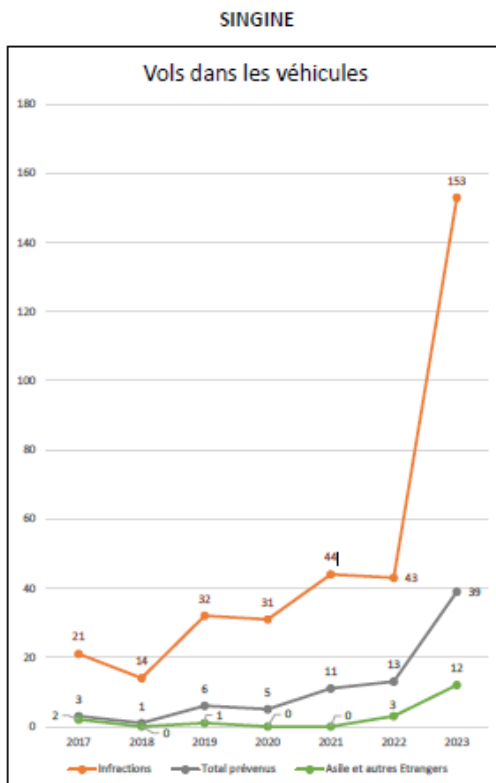


Question n° 1 - Vols par effraction et par introduction clandestine									
	Infractions			Nombre total de personnes dénoncées			Nombre de personnes dénoncées Asile et Autres Etrangers*		
	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%
2017	102	1113	9.2%	12	216	5.6%	8	92	8.7%
2018	67	1186	5.6%	15	212	7.1%	8	98	8.2%
2019	85	999	8.5%	21	186	11.3%	15	67	22.4%
2020	92	857	10.7%	13	216	6.0%	9	68	13.2%
2021	74	821	9.0%	17	206	8.3%	9	69	13.0%
2022	93	875	10.6%	23	167	13.8%	15	69	21.7%
2023	115	991	11.6%	28	208	13.5%	27	122	22.1%

2. Comment le nombre de cambriolages de véhicules dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?

Pour les « cambriolages de véhicules », les vols par effraction et les vols par introduction clandestine dans les véhicules ont été retenus.

L'examen des tableaux ci-dessous permet de constater un pic des infractions de vols dans les véhicules en Singine et dans le canton de Fribourg en 2023, alors que le nombre de ces infractions était quasiment identique les années précédentes. Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de personnes « Asile » et « Autres étrangers » qui ont été dénoncées, alors qu'il n'y en avait aucune ou presque entre 2017 et 2022.



Question n° 2 - Vols dans les véhicules									
	Infractions			Nombre total de personnes dénoncées			Nombre de personnes dénoncées Asile et Autres Etrangers*		
	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%
2017	21	437	4.8%	3	46	6.5%	2	11	18.2%
2018	14	351	4.0%	1	44	2.3%	0	20	0.0%
2019	32	376	8.5%	6	61	9.8%	1	16	6.3%
2020	31	402	7.7%	5	49	10.2%	0	22	0.0%
2021	44	358	12.3%	11	62	17.7%	0	43	0.0%
2022	43	465	9.2%	13	82	15.9%	3	58	5.2%
2023	153	858	17.8%	39	155	25.2%	12	133	9.0%

3. Comment le nombre de brigandages dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?

Les présentes statistiques relatives aux « brigandages » se réfèrent à l'article 140 du code pénal suisse (CP ; RS 311.0), lequel dispose ce qui suit :

« 1. Quiconque commet un vol en usant de violence à l'égard d'une personne, en la menaçant d'un danger imminent pour la vie ou l'intégrité corporelle ou en la mettant hors d'état de résister est puni d'une peine privative de liberté de six mois à dix ans.

Quiconque, pris en flagrant délit de vol, commet un des actes de contrainte mentionnés à l'al. 1 dans le but de garder la chose volée encourt la même peine.

2. Le brigandage est puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins si son auteur se munit d'une arme à feu ou d'une autre arme dangereuse pour commettre le brigandage.

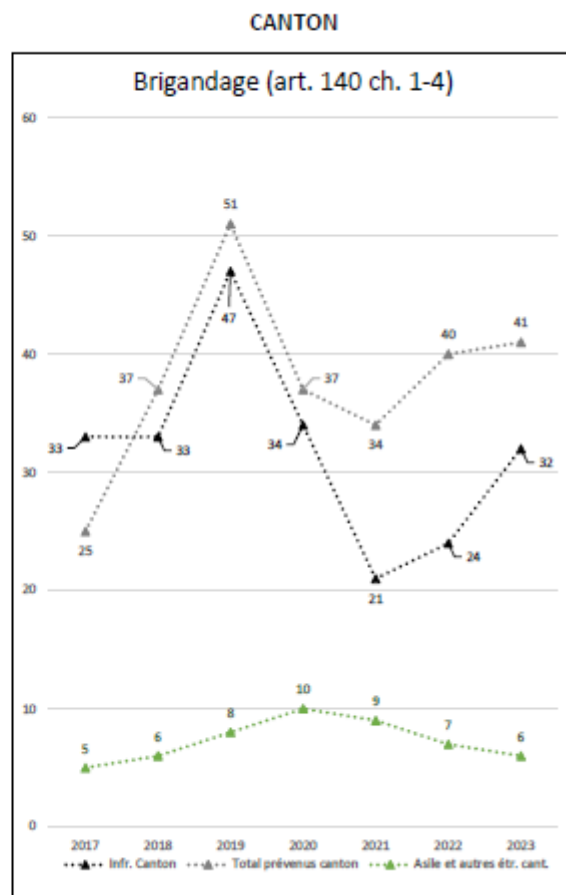
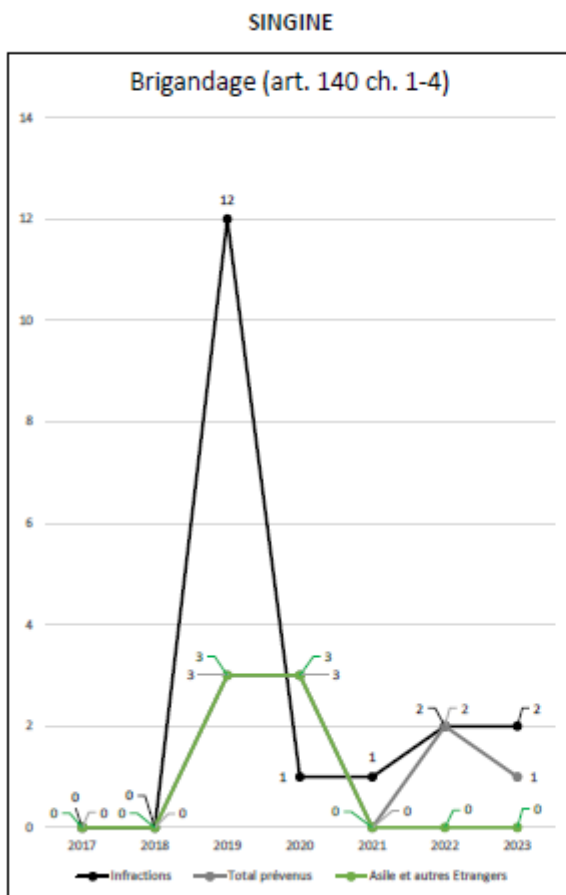
3. Le brigandage est puni d'une peine privative de liberté de deux ans au moins,

si son auteur commet l'acte en qualité d'affilié à une bande formée pour commettre des brigandages ou des vols,

s'il montre de toute autre manière, par sa façon d'agir, qu'il est particulièrement dangereux.

4. L'auteur est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au moins s'il met la victime en danger de mort, lui fait subir une lésion corporelle grave ou la traite avec cruauté. ».

A la lecture des tableaux ci-dessous, on observe que sur la période examinée, à savoir sur les sept dernières années, on constate une légère augmentation du nombre de brigandages perpétrés dans le district de la Singine avec un pic en 2019. Cette tendance n'est néanmoins pas propre à ce district mais se confirme pour l'ensemble du canton où il n'y a pas eu d'augmentation notable malgré un pic également constaté en 2019. Cette petite augmentation ne concerne toutefois pas les personnes ayant un statut « Asile » ou « Autres étrangers » pour lesquels aucun cas n'a été recensé dans le district de la Singine.



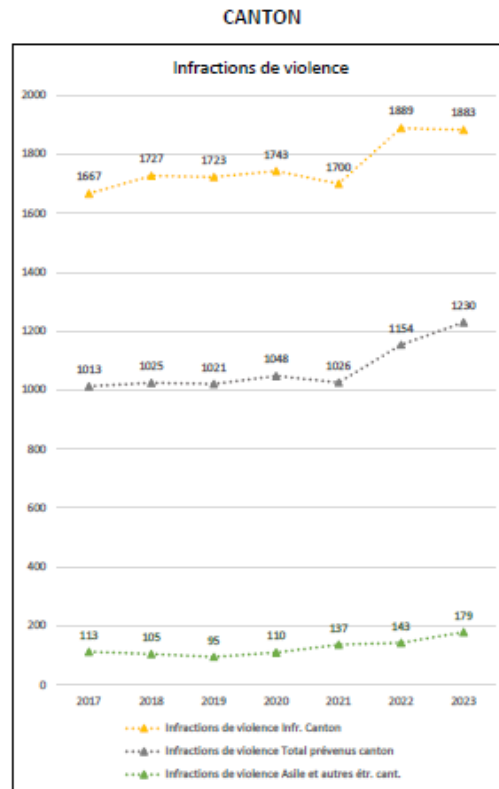
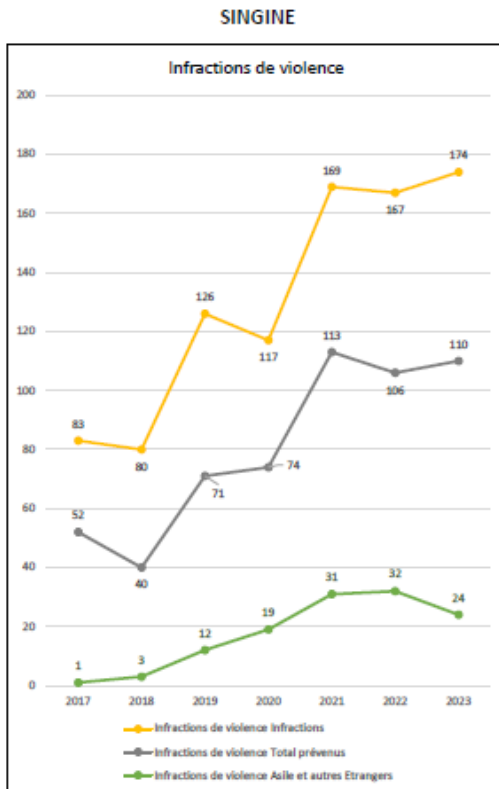
Question n° 3 - Brigandages									
	Infractions			Nombre total de personnes dénoncées			Nombre de personnes dénoncées Asile et Autres Etrangers*		
	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%
2017	0	33	0.0%	0	25	0.0%	0	5	0.0%
2018	0	33	0.0%	0	37	0.0%	0	6	0.0%
2019	12	47	25.5%	3	51	5.9%	3	8	37.5%
2020	1	34	2.9%	3	37	8.1%	3	10	30.0%
2021	1	21	4.8%	0	34	0.0%	0	9	0.0%
2022	2	24	8.3%	2	40	5.0%	0	7	0.0%
2023	2	32	6.3%	1	41	2.4%	0	6	0.0%

4. Comment le nombre d'infractions de violence dans le district de la Singine a-t-il évolué en 2023, comparé aux années précédentes, et quelle était la nationalité des auteurs correspondants en 2023 (uniquement le total par nationalité) ?

Les « infractions de violence » considérées dans la présente réponse concernent la classification de l'OFS, qui comprennent les infractions de violences graves, les violences d'intensité moyenne et les menaces de violence.

Les infractions de violence sont globalement en augmentation depuis 2017, que ce soit dans le district de la Singine ou dans le canton de Fribourg. Les personnes ayant le statut « Asile » ou « Autres étrangers » ne sont néanmoins pas concernées par cette augmentation, dans la mesure où le

nombre de ces personnes qui ont été dénoncées a même diminué dans le district de la Singine durant l'année 2023, contrairement à la tendance générale qui a prévalu pour les infractions de violence.



Question n° 4 - Infractions de violence									
	Infractions			Nombre total de personnes dénoncées			Nombre de personnes dénoncées Asile et Autres Etrangers*		
	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%
2017	83	1667	5.0%	52	1013	5.1%	1	113	0.9%
2018	80	1727	4.6%	40	1025	3.9%	3	105	2.9%
2019	126	1723	7.3%	71	1021	7.0%	12	95	12.6%
2020	117	1743	6.7%	74	1048	7.1%	19	110	17.3%
2021	169	1700	9.9%	113	1026	11.0%	31	137	22.6%
2022	167	1889	8.8%	106	1154	9.2%	32	143	22.4%
2023	174	1883	9.2%	110	1230	8.9%	24	179	13.4%

Résumé

Les chiffres permettent de constater, entre 2022 et 2023, une augmentation dans le district de la Singine des vols par effraction et par introduction clandestine (+ 23,7%), des vols dans les véhicules (+ 255,8%) et des infractions de violence (+ 4,2%). Le nombre d'infractions de brigandage est quant à lui quasiment resté identique entre 2022 et 2023.

Cette augmentation n'est pas propre au district de la Singine, mais a été globalement constatée dans le canton de Fribourg en 2023. En effet, le nombre de vols par effraction et par introduction clandestine (+ 13,6%), de vols dans les véhicules (+ 84,5%) et de brigandages (+ 25%) a augmenté dans le canton de Fribourg. Les infractions de violence ont en revanche légèrement baissé (- 0,3%).

A l'exception des vols dans les véhicules, la proportion d'infraction en Singine par rapport à l'ensemble du canton est restée globalement similaire.

Résumé - Types d'infractions												
	Nombre d'infractions par type : district, canton, % cantonal											
	Vols par effraction et par introduction clandestine			Vols dans les véhicules			Brigandages			Infractions de violence		
	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%	Singine	Canton	%
2017	102	1113	9.2%	21	437	4.8%	0	33	0.0%	83	1667	5.0%
2018	67	1186	5.6%	14	351	4.0%	0	33	0.0%	80	1727	4.6%
2019	85	999	8.5%	32	376	8.5%	12	47	25.5%	126	1723	7.3%
2020	92	857	10.7%	31	402	7.7%	1	34	2.9%	117	1743	6.7%
2021	74	821	9.0%	44	358	12.3%	1	21	4.8%	169	1700	9.9%
2022	93	875	10.6%	43	465	9.2%	2	24	8.3%	167	1889	8.8%
2023	115	991	11.6%	153	858	17.8%	2	32	6.3%	174	1883	9.2%

